



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 9 avril 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence et il ouvre les consultations publiques à 19 h 31.

1.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 42, 1^{ÈRE} RUE LAC-AUX-CYGNES – LOT 4 885 518

Demande : Autoriser une superficie de garage résidentiel de 129 % de la superficie au sol de la résidence.

Monsieur le maire suppléant avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.1.2 129, RUE LAFLAMME – LOTS 6 618 116 ET 6 618 117

Demande : Autoriser la fermeture d'un fossé en ajoutant un ponceau entre les deux entrées privées.

Monsieur le maire suppléant avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

N° de résolution
ou annotation

Les assemblées publiques de consultation sont fermées. Il est 19h46.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes en visioconférence.

125558-04-2024

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 34 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1.1 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

1.1.1 42, 1^{ÈRE} RUE LAC-AUX-CYGNES – LOT 4 885 518

1.1.2 129, RUE LAFLAMME – LOTS 6 618 116 ET 6 618 117

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 643-2024 SUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 637-2023 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

7. RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 603-2021 – GESTION CONTRACTUELLE

8. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

9. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

10. REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

11. ROULOTTE DE SÉJOUR
12. DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150
13. DÉROGATION MINEURE – 42, 1^{ÈRE} RUE LAC-AUX-CYGNES – LOT 4 885 518
14. DÉROGATION MINEURE – 129, RUE LAFLAMME – LOTS 6 618 116 ET 6 618 117

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

15. FIN DES TRAVAUX AU 152, RUE PRINCIPALE – PAIEMENT FINAL – CONSTRUCTION MJ RODRIGUE INC.

PERSONNEL

16. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

FINANCES

17. DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉQUIPE U11 MASCULINE ASCALON DE SOCCER
18. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023
19. ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE
20. SERVICE INCENDIE – ACHAT DE BONBONNES – AUTORISATION DE PAIEMENT
21. DON – GROUPE ESPÉANCE ET CANCER BEAUCE-ETCHEMINS
22. ACHAT DE PIÈCES POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT HX ET PAYSTAR – ACCEPTATION DE SOUMISSION
23. CARTE DE CRÉDIT VISA – AUGMENTATION DE LA LIMITE POUR LA COORDONNATRICE EN LOISIR ET À LA CULTURE
24. COMPTES DU MOIS

LOISIR – CULTURE – SANTÉ BIEN-ÊTRE

25. PROJET DE DEK HOCKEY : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
26. ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2024
27. TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL – DEMANDE DE PASSAGE

TRAVAUX PUBLIC



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

28. TRAVAUX DE FISSURES ET LIGNAGES –
ACCEPTATION DE SOUMISSION
 - 28.1 FISSURES DE RUES
 - 28.2 FISSURES DE STATIONNEMENT
 - 28.3 LIGNAGE DE STATIONNEMENT
29. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2024-2025 – OCTROI
DU CONTRAT
30. ROUTE 271 / INTERSECTION DE LA ROUTE
BAILLARGEON – DEMANDE D'ANALYSE DE
VISIBILITÉ / SÉCURITÉ
31. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : RAPIÉÇAGE –
ASPHALTAGE
32. MANDAT – FRANCIS CARRIER ARPENTEUR –
ADOUCCISSEMENT DE LA COURBE RUE INDUSTRIELLE
33. CORRESPONDANCE
34. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 -
35. RAPPORT DES COMITÉS
36. PÉRIODE DE QUESTIONS
37. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125559-04-2024

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 5 MARS 2024**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionné, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

5. **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 643-2024 SUR
L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Ce point est reporté à la séance du 7 mai 2024.

125560-04-2024

6. **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT
637-2023 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le procès-verbal de correction du *Règlement numéro 637-2023 sur le traitement des élus* ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose un procès-verbal de correction du *Règlement numéro 637-2023 sur le traitement des élus* afin d'effectuer la correction suivante :

1. Au paragraphe 4, il est inscrit :

« Une allocation de dépenses de quatre mille quatre cent sept dollars et quatre-vingt-onze cents (4 407,91 \$) [...] »

Or, on devrait lire :

« Une allocation de dépenses de quatre mille cinq cent trente et un dollars et sept cents (4 531,07 \$) [...] »

Une copie certifiée conforme dudit procès-verbal de correction est jointe au dit règlement qu'il modifie.

7. **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 603-2021 – GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité.

125561-04-2024

8. **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructure d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le gouvernement fédéral à collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

SOUHAITE QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024, une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

SOUHAITE QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

SOUHAITE QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.



125562-04-2024

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9. **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT
PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE
CPE ALLÉE D'ÉTOILES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet ;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021 ;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain ;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné ;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse, le 19 février 2024 dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain ;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Mathieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs ;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- À la direction générale de la Municipalité de Val-Alain ;
- À la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours ;
- À la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy ;
- Au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville ;
- Au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault ;
- Au chef du Parti Libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay ;
- Au porte-parole de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois ;
- Au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

125563-04-2024

10. REGROUPEMENT DE L'OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRANIT, DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE LOTBINIÈRE ET DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que l'Office d'habitation des Appalaches, l'Office municipal d'habitation du Granit, l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce demanderont l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce, des municipalités d'Adstock, de East Broughton, de Saint-Martin, de Frontenac, de La Guadeloupe, de Lac-Drolet, de Lambton, de Laurier-Station, de Saint-Agapit, de Saint-Antoine-de-Tilly, de Saint-Augustin-de Woburn, de Saint-Benjamin, de Saint-Benoît-Labre, de Saint-Côme-Linière, de Saint-Cyprien, de Sainte-Aurélie, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière, de Saint-Éphrem-de-Beauce, de Saint-Frédéric, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Gilles, de Saint-Jacques-de-Leeds, de Saint-Joseph-de-Coleraine, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Pierre-de-Broughton, de Saint-Prosper, de Saint-Sébastien, de Saint-Théophile, de Saint-Victor, de Saint-Zacharie, de Tring-Jonction, de Lotbinière, de Saint-Apollinaire, de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, ainsi que des villes de Beauceville, de Disraeli, de Lac-Mégantic, de Saint-Georges et de Thetford Mines un projet de regroupement des six (6) offices d'habitation et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'il y a lieu d'émettre pour la Municipalité de Saint-Benoît-Labre une recommandation favorable à ce regroupement ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation des Appalaches, de l'Office municipal d'habitation du Granit, de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, de l'Office municipal d'habitation du Sud de Lotbinière, de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière et de l'Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*.

125564-04-2024

11. ROULOTTE DE SÉJOUR

Considérant que les propriétaires riverains (Lac-aux-Cygnés, Lac-Raquette, Lac St-Charles et le Lac-Rond) demandent à la municipalité d'autoriser les roulottes de séjour temporaire afin d'accueillir leurs familles et amis ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les roulottes de séjour temporaire aux conditions suivantes :

- Le certificat doit être demandé et signé par le propriétaire du lot sur lequel séjourne la roulotte ;
- Le nom et les coordonnées du propriétaire de la roulotte doivent être inscrits sur la demande accompagnée d'une copie du certificat d'immatriculation en vigueur ;
- Une seule roulotte de séjour est permise par lot ;
- La période permise est entre le 15 mai et le 15 octobre 2024 ;
- Le certificat est au coût de 20 \$;
- Le certificat est obligatoire lorsque le séjour est de plus de 3 nuits et doit être affiché de façon à être visible de la rue ;
- Le branchement aux installations septiques du lot est interdit, les roulottes de séjour devront sortir pour se vidanger ;
- Les marges de recul doivent être respectées et calculées à partir des extensions ouvertes et démontrées à l'aide d'un croquis ;
- Le lot doit compter un minimum de deux cases de stationnements.

12. DÉROGATION MINEURE – 320, ROUTE 271 – LOT 4 699 150

Ce point est reporté.

125565-04-2024

13. DÉROGATION MINEURE – 42, 1^{ÈRE} RUE LAC-AUX-CYGNES – LOT 4 885 518

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 885 518 afin d'autoriser une superficie de garage résidentiel de 129 % de la superficie au sol de la résidence;

Considérant que le règlement de zonage 447-2006 autorise une superficie de garage maximum de 80 % ;

Considérant que la résidence est une maison de petite taille ;

Considérant que le propriétaire veut pouvoir entreposer son bateau, son pédalo, les articles saisonniers et se faire une petite étable ;

Considérant que le futur garage ne sera pas situé à côté de la résidence, il sera en deuxième rangée (de l'autre côté du chemin) et que cette parcelle de terrain est plus grande que celle sur laquelle est construite la maison ;

Considérant qu'il conservera le plus d'arbres possibles autour du futur garage ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande et d'autoriser la construction d'un garage résidentiel de 129 % de la superficie au sol de la résidence sur le terrain en 2^e rangée.

La consultation publique est fermée. Il est 19 h 46.

125566-04-2024

14. **DÉROGATION MINEURE – 129, RUE LAFLAMME – LOTS 6 618 116 ET 6 618 117**

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire des lots 6 618 116 et 6 618 117 afin d'autoriser la fermeture d'un fossé en ajoutant un ponceau entre les deux entrées privées ;

Considérant que le règlement 606-2021 relatif aux ponceaux des entrées charretières stipule que la largeur entre deux ponceaux d'entrées privées ne doit pas être inférieure à 24 pieds ;

Considérant que le bâtiment principal sera un jumelé et que les entrées seront très proches;

Considérant que les fossés du voisinage sont en majorité remplis;

Considérant que la propriété n'est pas située dans le bas d'une côte;

Considérant qu'il y aura des fossés ouverts de chaque côté ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande conditionnellement à l'installation d'un puisard au centre de la ligne mitoyenne pour faciliter l'entretien ainsi qu'un drain rigide le long de l'accotement

La consultation publique est fermée. Il est 19 h 47.

125567-04-2024

15. **FIN DES TRAVAUX AU 152, RUE PRINCIPALE – PAIEMENT FINAL – CONSTRUCTION MJ RODRIGUE INC.**

Considérant que les travaux au 152, rue Principale sont terminés;

Considérant qu'ils ont été acceptés par les conseillers ;

Considérant qu'il y a lieu de libérer la retenue de 10 % qui avait été faite et de faire le paiement final à Construction MJ Rodrigue inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de libérer la retenue de 10 % et de faire le paiement final à Construction MJ Rodrigue inc.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125568-04-2024

N° de résolution
ou annotation

16. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

Considérant qu'un préposé aux espaces verts est nécessaire pour la saison estivale ;

Considérant l'intérêt de monsieur François Bonenfant à occuper ce poste ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur François Bonenfant au poste de préposé aux espaces verts pour la saison d'été de 2024 au salaire et conditions prévues dans la convention collective en vigueur.

125569-04-2024

17. DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉQUIPE U11 MASCULINE ASCALON DE SOCCER

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de commandite pour l'équipe U11 masculine Ascalon de soccer puisque trois (3) enfants de Saint-Benoît-Labre participent à un voyage à Paris pour aller jouer au soccer en octobre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les élus ont pris la décision de ne pas faire de commandite, mais désirent mentionner qu'ils soutiennent les trois (3) enfants de Saint-Benoît-Labre qui participeront et leur souhaite un très beau voyage ;

18. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Comme l'exige l'article 176.1 du *Code Municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des états financier 2023.

125570-04-2024

19. ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Considérant que la nouvelle bibliothèque aura besoin de s'équiper avec de nouveaux mobiliers et que le Réseau BIBLIO offre une subvention de 50 % sur l'achat de nouveaux mobiliers ;

Considérant que les conseillers ont accepté de participer aux achats de mobiliers jusqu'à concurrence de cinq mille dollars (5 000,00\$) en considérant qu'un autre cinq mille dollars (5 000,00\$) serait subventionné, tel que prévu au plan triennal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Peggy Vignola à procéder aux achats de mobiliers nécessaires jusqu'à concurrence de dix mille dollars (10 000,00\$).

125571-04-2024

20. SERVICE INCENDIE – ACHAT DE BONBONNES – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que le service des incendies à procéder à l'achat de 14 bonbonnes à oxygène usagées ayant une durée de vie de dix (10) ans à la MRC de la Matapédia au coût de quatre cent dollars (400,00\$) chacune ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'une bonbonne neuve coute cinq mille dollars (5 000,00\$) et a une durée de vie de quinze (15) ans ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de six mille quatre cent trente-huit dollars et soixante cents (6 438,60\$), taxes incluses à même le surplus accumulé affecté aux pompiers.

125572-04-2024

21. DON – GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER BEAUCE-ETCHEMINS

Considérant la demande de don reçu du Groupe espérance et cancer Beauce-Etchemins ;

Considérant qu'après discussions avec le conseil, il a été entendu de ne pas faire de don cette année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas faire de don cette année au Groupe espérance et cancer Beauce-Etchemins,

125573-04-2024

22. ACHAT DE PIÈCES POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT HX ET PAYSTAR – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que l'achat de pièces pour les camions de déneigement HX et Paystar est nécessaire pour la saison hivernale 2024-2025 ;

Considérant que pour le camion HX deux (2) soumissions ont été reçues, celle de PJB Industries inc. au montant de deux mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt cents (2 395,80\$), taxes incluses et celle de Robitaille Équipement inc. au montant de deux mille cinq cent soixante-sept dollars et trente-neuf cents (2 567,39\$), taxes incluses ;

Considérant que pour le camion Paystar, deux (2) soumissions ont été reçues, celle de PJB Industries inc. au montant de mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante-deux cents (1 992,52\$), taxes incluses et celle de Robitaille Équipement inc. au montant de deux mille cent trente et un dollars et soixante-quatre cents (2 131,64\$), taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les plus basses soumissions soit celles de PJB Industries inc. au montant de deux mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-cents (2 395,80\$), taxes incluses pour le camion HX et celle au montant de mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante-deux cents (1 992,52\$), taxes incluses pour le camion Paystar.

125574-04-2024

23. CARTE DE CRÉDIT VISA – AUGMENTATION DE LA LIMITE POUR LA COORDONATRICE EN LOISIR ET À LA CULTURE

Considérant que madame Peggy Vignola a fait la demande d'augmenter la limite de la carte de crédit des loisirs pour effectuer les achats pour ses diverses activités ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'augmentation de la limite de la carte de crédit à mille dollars (1 000,00\$) et de s'assurer qu'elle puisse l'utiliser autant en magasin qu'en ligne.

125575-04-2024

24. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de quatre cent trois mille quatre-vingt-un dollars et trente-sept cents (403 081,37 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

| | |
|------------------------|----------------------|
| FACTURES PAYÉES | 111 556,79 \$ |
| FACTURES À PAYER | 246 651,44 \$ |
| SALAIRES BRUTS DU MOIS | 44 873,14 \$ |
| TOTAL | 403 081,37 \$ |

125576-04-2024

25. PROJET DE DEK HOCKEY : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que la Municipalité a comme projet de procéder à l'achat d'une surface de dek hockey ;

Considérant que les dépenses dudit projet sont admissibles à l'aide financière du Fonds de développement du territoire dont cette dernière peut couvrir jusqu'à 80 % du projet ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière du Fonds du développement du territoire couvrant un maximum de 80 % des dépenses admissibles pour le projet d'achat de la surface de dek hockey et la municipalité s'engage à assumer le 20 % manquant pour réaliser ledit projet, soit environ deux mille huit cent dollars (2 800,00\$).

125577-04-2024

26. ADOS EN CAVALE ÉTÉ 2024

Considérant que le conseil municipal a reçu une demande de la Maison des jeunes de Beauce-Sartigan afin de participer au programme « Ados en cavale été 2024 » ;

Considérant que le programme « Ados en cavale » permet aux jeunes de 11 à 17 ans d'améliorer leur capacité, de développer de meilleures relations interpersonnelles, de favoriser la prise en charge et l'autonomie en commençant par leur temps de loisirs et d'échanger avec les animateurs de plusieurs sujets qui touchent les jeunes ;

Considérant que le programme « Ados en cavale » est d'une durée de six (6) semaines à raison d'une journée par semaine comprenant habituellement six (6) activités, pendant la dernière semaine de juin et se termine vers la mi-août :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la participation financière correspond à cinquante dollars (50,00\$) par jeune ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Municipalité de Saint-Benoît-Labre d'adhérer au programme « Ados en cavale été 2024 » de la Maison des jeunes et verser cinquante dollars (50,00\$) pour chaque jeune participant.

125578-04-2024

27. TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL – DEMANDE DE PASSAGE

Considérant que le service de police de Laval ramasse des dons pour Opération enfant soleil en faisant un trajet à vélo et qu'ils seront accompagnés de véhicules d'urgence ;

Considérant qu'ils demandent au conseil municipal l'autorisation de circuler sur les rues de notre territoire le 30 mai 2024 en avant-midi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un groupe de 7 à 10 cyclistes du service de police de Laval ainsi que leurs véhicules d'urgence à circuler sur les rues de notre municipalité le 30 mai 2024 en avant-midi.

28. TRAVAUX DE FISSURES ET LIGNAGES – ACCEPTATION DE SOUMISSION

125579-04-2024

28.1 FISSURES DE RUES

Considérant que le service des travaux publics a obtenu trois (3) soumissions pour la réparation des fissures dans les rues, soit Pavage D.D. pour un dollar (1,00 \$) du pied linéaire, Asphalte Nicolas Lachance inc. pour quatre-vingt-douze cents (0,92 \$) du pied linéaire, Asphaltek pour soixante-dix cents (0,70 \$) du pied linéaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Asphaltek pour la route des Bourque et le Rang St-Henri (partie asphaltée) pour un budget approximatif de quatre mille dollars (4 000,00 \$), taxes non incluses.

125580-04-2024

28.2 FISSURES DE STATIONNEMENT

Considérant que le service des travaux publics a obtenu quatre (4) soumissions pour la réparation des fissures dans le stationnement de l'hôtel de ville, soit Proscellant pour mille quatre cent soixante-sept dollars (1 467,00 \$), taxes non incluses, Asphaltek pour deux mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (2 295,00 \$), taxes non incluses, Asphalte Nicolas Lachance inc. pour mille trois cent vingt-six dollars (1 326,00 \$), taxes non incluses et Pavage D.D. pour mille cent cinquante dollars (1 150,00 \$), taxes non incluses ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Pavage D.D. pour mille cent cinquante dollars (1 150,00 \$), taxes non incluses.

125581-04-2024

28.3 LIGNAGE DE STATIONNEMENT

Considérant que le service des travaux publics a obtenu deux (2) soumissions pour le lignage dans le stationnement de l'hôtel de ville et de la future bibliothèque (152, rue Principale), soit Asphalte Nicolas Lachance inc. pour deux mille cinquante dollars (2 050,00 \$), taxes non incluses et Pavage D.D. pour sept cent dollars (700,00 \$), taxes non incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Pavage D.D. pour sept cent dollars (700,00 \$), taxes non incluses.

125582-04-2024

29. FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2024-2025 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs et rues de gravier de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2024-2025 à Transport Adrien Roy et filles au prix de 0,4190 \$ du litre pour 2024 et 0,4230 \$ du litre pour 2025, taxes non incluses, ce prix comprend, le produit, le matériel, le transport et l'épandage. Le chef d'équipe du service des travaux publics établira une liste des travaux à effectuer et fera appel à la compagnie en temps et lieu.

125583-04-2024

30. ROUTE 271 / INTERSECTION DE LA ROUTE BAILLARGEON – DEMANDE D'ANALYSE DE VISIBILITÉ / SÉCURITÉ

Considérant que la sortie de la route Baillargeon à l'intersection de la route 271 est dangereuse pour les employés des travaux publics ainsi que pour les citoyens en raison de sa situation en pente ;

Considérant que la municipalité aimerait qu'une analyse de visibilité et sécurité soit faite auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à demander une analyse de visibilité et sécurité auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

125584-04-2024

N° de résolution
ou annotation

31. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : RAPIÉCAGE - ASPHALTAGE

Considérant que chaque année des travaux de rapiéçage des rues asphaltées de la municipalité sont nécessaires ;

Considérant que le budget fixé en 2024 est de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres sur invitation pour les travaux ciblés par le service des travaux publics.

125585-04-2024

32. MANDAT – FRANCIS CARRIER ARPENTEUR – ADOUCISSEMENT DE LA COURBE RUE INDUSTRIELLE

Considérant que des discussions ont eu lieu pour adoucir la courbe dans la rue Industrielle ;

Considérant qu'un plan est nécessaire pour modifier l'emprise du chemin ;

Considérant que le mandat est estimé à deux mille cinq cent dollars (2 500,00\$), plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Francis Carrier arpenteur pour faire les plans, le tout en concordance avec les plans d'ingénieurs.

33. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2024.

34. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

•

35. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Claude Fournier a participé à la rencontre de concertation en habitation ainsi qu'à la soirée de bénévoles de la bibliothèque.

Madame Mélanie Raymond nous parle des activités du printemps, du match des étoiles ainsi que du camp de jour.

Monsieur Marc Cloutier a participé à la réunion de la MRC Beauce-Sartigan en remplacement de monsieur Jean-Marc Doyon.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 09 à 20 h 11. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.



125586-04-2024

N° de résolution
ou annotation


PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

37. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 11.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.



MARC CLOUTIER, MAIRE SUPPLÉANT

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE